



**Compte rendu
Réunion Auppsv / Spl
Le Jeudi 31 Mars 2022**

Participants :

SPL, Directeur Exécutif : Olivier LEMAIGNEN (DE)
AUPPSV, Président : Lucien POIROT (AU)
Vice Président : Georges COURTAY (AU)

Durée : 1h10

Réunion provoquée à notre demande suite à notre courrier de questions du 16/02/2022 à la suite du Conseil Portuaire du 15/12/2021 (voir annexe).

1. Structure et Conseil d'Administration de la SPL, Précisions apportée par DE :

- AU fait remarquer que les 14 administrateurs selon la nouvelle organisation de la SPL suite à l'intégration du Port de Granville ont été nommés par le Conseil Départemental du 10 Décembre 2021.
- DE précise que la structure ancienne de la SPL reste en vigueur jusqu'à l'approbation des comptes de l'année 2021.
- Le dépôt des statuts de la nouvelle organisation sera fait à l'issue de l'action ci dessus. La nouvelle équipe d'administrateurs prendra en charge la gestion de l'exercice 2022.

2. Demande d'avis des plaisanciers par DE :

- Avant de débattre des points de l'ordre du jour, DE nous demande, en tant que représentant des plaisanciers ayant demandé l'évolution des parkings, notre avis sur la réalisation qui vient d'être mise en service (Il reste les plantations à venir, le long des grillages).
- AU : côté Zone Technique (ZT) avec l'élévateur, la réfection réalisée paraît tout à fait satisfaisante (sous réserve du peu de recul actuel).
- DE et AU : parking réservé aux plaisanciers de l'ordre de 90 places, clos pas un grillage, l'accès par carte passeport escale et téléphone est opérationnel depuis quelques jours.
- DE : partie déchetterie de la ZT encore en cours d'aménagement avec un grand portail d'accès à une partie stockage et une porte à venir pour accès à la déchetterie technique.

3. Ordre du jour :

3.1 Financement des réaménagements des parkings du terre-plein du port :

- Précisions DE : Les travaux réalisés sur les années 2021/2022 comprennent une part de réparations (exemple voie de roulement élévateur) et une part réaménagements (parking, déchetterie). Le réaménagement des parkings et déchetterie, d'un montant de l'ordre de 240.000€ (montant à confirmer) sont réalisés au titre d'investissements qui seront amortis sur la durée (nombre d'année à préciser). Cette somme fera l'objet d'une subvention de 20 % de son montant apportée par le Département. Le reste étant imputé, prélevé sur les réserves (Actif du capital du port de SVT). Il n'y a pas d'emprunt pour financer ces travaux.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





- DE : Le montant à terminaison de cet investissement sera connu après achèvement des travaux soit au terme de l'exercice 2022.
- Malgré notre insistance en séance pour être informé du montant prévisionnel de cet investissement, DE n'accède pas à notre requête !

3.2 Frais de personnel et de gestion du port de SVT :

- L'AUPPSV suit cette évolution particulièrement à suite de l'intégration des ports de Barneville-Carteret début 2020 puis de Granville début 2021 avec une forte augmentation du nombre de salariés de la SPL.
- DE indique qu'actuellement les frais de sièges sont répartis avec une clef de répartition au prorata du chiffre d'affaire de chaque port.
- Confrontation de la frise des frais de personnels présentée par DE lors du Conseil portuaire de 2021 avec le tableau dressé récemment par l'AUPPSV, tableau transmis avec notre courrier de questions.
- DE reconnaît que l'année 2017 de la frise, avec le départ et la prime de l'ancienne directrice, n'est pas représentative. Selon lui, l'année 2018 (notre référence) ne l'est pas également.
- Selon DE, l'évolution des frais de personnels est simplement le reflet de l'évolution du coût de la vie (évolution normale des salaires) sur la période. Il conteste l'évolution présentée par l'AUPPSV de 28/29 % entre 2018 et 2020/2021. DE nous demande de reprendre notre analyse et de l'étendre aux années 2014-2016. Proposition est faite avec ces éléments complémentaires de se revoir avant le prochain conseil portuaire du premier semestre 2022.

Fin de la réunion.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Annexe

Note d'informations AUPPSV / SPL

Travaux et Investissements :

- Les travaux et investissements présentés pour fin 2021 et l'année 2022 font apparaître un écart de l'ordre de 400 K€ entre les postes dépenses d'infrastructure augmentés des reprises de provisions et les dépenses budgétées.
- Vous ne nous avez pas indiqué en Conseil Portuaire votre source de financement de ces dépenses.
- Merci de nous indiquer le financement de ces projets (subventions, emprunts, reprise de réserve)
- Au travers des explications en Conseil Portuaire il a été dit que la rénovation du parking serait versée à l'actif de St Vaast sans préciser son financement.
- Aussi doit on comprendre que le réaménagement du parking est financé par emprunt ? De quel montant ? Financement total ou partiel ?

Charges salariales :

- A plusieurs reprises nous avons fait état d'une forte augmentation des charges salariales et Spl dont l'augmentation depuis 2018 est 29%
- Il nous été répondu que nous n'utilisons pas les mêmes chiffres.
- En pièce jointe notre tableau récapitulatif de nos chiffres selon les documents fournis.

Commentaires et remarques sur le déroulement du Conseil Portuaire :

- Des chiffres remis dans le document « atterrissage 2021 et budget prévisionnel 2022 », il ressort que les chiffres indiqués pour le budget prévisionnel ne paraissent pas sérieux (D'une ligne à l'autre la méthodologie appliquée varie et est fantaisiste).
- Les réponses apportées à nos questions font ressortir le peu de sérieux et de conviction apporté à ces budgets prévisionnels.
- Qu'on dénote un certain agacement du Directeur exécutif dans les réponses à nos interventions et questionnements.
- Le bon fonctionnement du port nécessite la présence et la participation des plaisanciers et donc de leurs représentants. Les questions posées comme celles de ce document, témoignent d'un besoin de transparence. Ces échanges doivent avoir lieu dans un climat serein.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

